

Charte ou préambule au projet de l'Association

« Un Chez Soi d'Abord France »

NOTRE ASSOCIATION

Créé en 2020, Un Chez Soi France est une association qui a pour objet de fédérer l'action des GCSMS « Un Chez Soi d'Abord », et les projets d'actions sociales, et médico-sociales d'associations ou d'organismes qui proposent un accompagnement ou une prise en charge globale orientée vers le rétablissement¹ des personnes.

L'association se fixe pour objectif de développer des accompagnements et des actions pour promouvoir ces projets.

L'association ambitionne de co-construire des politiques publiques en matière de santé mentale et de lutte contre la précarité. (Vivre ensemble...citoyenneté...espoir)

Elle participe activement à l'animation, au soutien et à la diffusion des communautés de pratiques.

NOS VALEURS

L'association « Un Chez Soi France » proclame son attachement à la devise de la République française.

- **La liberté** car elle considère comme essentiel et inaliénable le respect dû à la dignité de la personne ainsi que l'exercice des droits et libertés fondamentaux des personnes accompagnées. L'association agit activement pour que chacun vive une pleine citoyenneté et jouisse de tous ses droits dans le respect des lois de la République.
- **L'égalité** des hommes et des femmes en droit et le principe de non-discrimination directe ou indirecte qui en découle. L'association reconnaît et met en œuvre pour cela les critères de non-discrimination prévus par le droit interne² et les conventions internationales applicables en France (Age, origine, handicap, opinions, état de santé, genre, orientation sexuelle, etc.).

¹ Trois facteurs ressortent des analyses du récit de vie des personnes se définissant comme rétablie d'une maladie psychique

- Restaurer l'espoir
- Favoriser l'auto-détermination : possibilité de prendre des décisions pour soi-même, de régler ses propres problèmes et de s'occuper de sa vie et de son avenir.
- Promouvoir l'inclusion sociale : retrouver une identité positive et s'engager dans la vie sociale

² Le droit interne est la partie du droit en vigueur dans un État pour régir les rapports sociaux au sein de cet État. Il émane du processus législatif. Synonyme : droit national. En France, la norme suprême du droit interne est la Constitution.

- **La fraternité**, L'association reconnaît l'interdépendance des êtres humains et considère la solidarité comme un devoir impératif.

Nous revendiquons les valeurs ou objectifs suivants :

- **L'association** garantit à chacun de ses membres une attention équivalente et le respect de leur singularité. Toutefois, elle œuvre pour faire évoluer les politiques publiques dans le sens de plus de justice sociale et de solidarité.
- **La transparence**. L'association considère comme essentiel la transparence dans ses processus décisionnels, ainsi que leur évaluation.
- **Le dialogue**. L'association pratique le dialogue constructif et la coopération avec ses membres, avec l'Etat et l'ensemble des parties prenantes de son action.
- **La participation**. L'association s'efforce de promouvoir un modèle participatif au sein de ses instances et de ses pratiques.